

de Québec un grenier, où dans des années de disette, l'on puisse aller puiser, forçons nos édiles à voter une somme pour ouvrir le chemin si nécessaire et si désiré de Québec au lac Saint-Jean. Ou si la Corporation ne veut pas s'immiscer dans les entreprises de colonisation qui regardent plus spécialement la législature; qu'elle prenne elle-même l'entreprise du chemin de fer du Nord! L'entreprise est trop gigantesque; et bien faisons autrement: L'entrepreneur Baby n'a-t-il pas le droit de donner à faire à des seconds contracteurs une certaine étendue de ce chemin? Que la Corporation contracte elle aussi! Nous ne sommes pas contre les embellissements de la ville, au contraire; mais nous voulons que ce qui est utile, profitable et nécessaire se fasse avant ce qui n'est que secondaire.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, et surtout à ceux d'entre eux qui ont eu le malheur de déposer leurs épargnes entre les mains des directeurs de la Caisse d'Economie de Saint-Roch, en publiant les quelques lignes qui suivent. Elles sont extraites d'un rapport sur les opérations de la Caisse d'Economie de Paris, présenté à l'Assemblée générale des directeurs et administrateurs de cette institution, par le président M. Frs De Lessert. Bien que déjà écrites depuis un an, de telles paroles intéressent toujours; car elles démontrent quels travaux immenses peut accomplir un homme qui joint à un génie financier du premier ordre, une probité exemplaire. Nos lecteurs verront, qu'à Paris, il existe un M. Prévost qui dirige une des Caisse d'Economie de cette capitale, mais que contrairement à son homonyme Québécois, il a reçu les éloges de ses supérieurs. Il faut croire ou que le climat de Paris, est plus propice que celui de Québec aux Caisse d'Economie; ou que le moral de ceux qui les dirigent, répond à la confiance qu'on a en eux; ou bien encore que les législateurs Français appliquent mieux le code Napoléon que nos pignées de juges n'observent nos lois confuses, incompréhensibles et inapplicables quand l'or ou l'influence du riche pèsent dans la balance de la Justice.

Voici cet extrait:

"C'est avec bien de l'empressement que j'exprime, chaque année à M. Prévost, au nom du conseil des directeurs, toute notre satisfaction pour la continuation de son zèle et de son dévouement si entier aux intérêts de la Caisse d'Épargne à laquelle il a rendu, depuis son origine, de si continuel et excellents services."

"Je suis bien sur que chacun de vous, messieurs, s'associera à ce que nous lui exprimons à cet égard, et à tous les sentiments d'attachement que nous lui portons"

"C'est avec plaisir que je donne, au nom du conseil des directeurs, un bon témoignage de l'empressement que mettent tous les chefs et employés de la Caisse à

accomplir leurs devoirs, ainsi que de leur assiduité dans toutes les circonstances."

Peut-on en dire autant de M. Prévost de Québec?

Dernièrement, deux jeunes messieurs, très loyaux, nous n'en doutons pas, puisque l'un est neveu de l'honorable Alley, sont venus à notre bureau. Ils se sont dit chargés de faire une liste de tous les hommes en état de porter les armes, et nous ont assuré que les autorités, craignant une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis, prenaient des précautions!!!

En 1812 nos pères se sont battus pour les mêmes maîtres et contre les mêmes adversaires, qu'ont-ils gagné? Quelques arpents de terre inculte que les marchands de scrips leur ont volé, et une médaille en fer-blanc que sa gracieuse majesté madame Victoria Cobourg a eu la générosité de leur expédier après la mort de la plupart d'entre eux. Aujourd'hui, on veut nous faire goûter la même pillule! Merci. Nous ne sommes pas en 1812 mais en 1858, et pendant l'intervalle de 46 ans qui sépare ces deux dates, les Canadiens ont eu trop à souffrir du monopole anglais pour vouloir, aujourd'hui le défendre. Les Canadiens ne doivent se battre que pour l'indépendance complète du pays! Quand nous parlons des Canadiens, nous entendons désigner tous ceux qui habitent le Canada, sans distinction d'origine.

Ainsi donc, que l'Angleterre garde le Canada aussi longtemps possible avec son argent et ses soldats, mais qu'elle ne vienne pas nous forcer à nous battre pour lui conserver une colonie dont elle monopolise toutes les ressources! Nous sommes colons et nous voulons, nous devons devenir les maîtres chez nous!

Sans doute, qu'il se trouvera certains corps dont les membres commanderont, sous peine de damnation, d'aller se battre pour ceux qui nous font crever de faim; mais nous espérons que nos compatriotes ne seront pas assez aveugles pour ne pas voir que ceux qui errent toujours bien fort pour tous les pouvoirs existants et existables vont rarement se battre! En envoi les moutons à la boucherie, mais les bergers restent au bercail!

Nous reviendrons sur ce sujet.

Mardi dernier, messieurs les amateurs ont obtenu, à la Salle Jacques Cartier, un succès complet et mérité. Dans *Grasso embêté par Ravel*, M. A.... s'est admirablement bien acquitté du rôle de Ravel; *L'ami François* a trouvé dans M. C.... un interprète fidèle; et dans *La mort du pêcheur*, M. Ar.... métamorphosé en *pêcheur*, s'est attiré de justes éloges. Quand on considère que pour représenter trois pièces qui, sans être des *pièces de fonds*, n'ont pas moins difficiles; trois personnages surmontent, seuls, tous les obstacles,

on avoue que, s'il n'est pas impossible, il est, du moins, très douteux que l'on puisse surpasser messieurs les amateurs qui doivent nous croire, car ils savent que nous ne craignons point de dire notre sentiment. Nous regrettons seulement que la salle Jacques-Cartier ne soit pas disposée de manière à conserver la voix des acteurs, et que le public ne garde pas un peu plus le silence pendant la représentation. Si, à la dernière représentation, ces deux inconvénients n'eussent pas existé, la soirée eût été encore plus agréable. Mais on ne peut pas tout avoir.

Voyant que le juge Morrin ne donnait point le jugement promis depuis si longtemps, l'avocat des déposants de la Caisse d'Economie de Saint-Roch, a informé ce juge que, si au commencement du prochain terme de la Cour, le jugement n'était pas rendu, on demanderait à la Cour d'oter, d'entre les mains de Son Honneur le record de cette cause! Le bon, le juste, l'honnête ex-associé de M. Hinks a penché la tête, a pris son chapeau à trois cornes et s'en est allé sans rien promettre! Il y en a qui diront que nous avons de belles lois et de beaux juges; peut-être; mais assurément nous avons des lois et des juges très nuisibles.

On dit que M. Alley est tellement certain d'être mis à la porte, qu'il s'est pourvu d'une sinécure: il sera nommé commissaire du hâvre de Québec. Ma foi, on ne pouvait pas trouver un lieu plus propre que le Cul-de-Sac, pour poster ce volontaire.

## ERRATUM EXTRAORDINAIRE, IMPARDONABLE!

Dans notre dernier numéro nous faisons dire à notre agent que M. Marois devait ouvrir un magasin à la Haute-Ville; c'est une erreur: nous aurions dû dire: dans la rue Saint-Jean *extra muros*. Nous demandons pardon à M. Marois de cette erreur; car nous serions chagrin de lui faire subir une baisse sur ses marchandises mouillées, rouillées, chillonnées, saturées, tachées, déchirées, endommagées, gâtées, etc., qu'il ne pourrait plus, alors, échanger pour des livres. Ce serait malheureux, car il a fait beaucoup de bien aux déposants!

M. Begly interrogé devant le comité des comptes publics, a déclaré ignorer que messieurs Six-morts et mauvaise compagnie fournissaient du ciment pour Soisfranc Baby. M. Begly a dit que le ciment fourni au gouvernement a été acheté dans le Haut-Canada et les Etats-Unis, vu que celui de Québec n'est point bon! Elle est bonne celle-là! Si le ciment Six-morts ne vaut rien, il a, au moins, une grande qualité: celle d'enrichir les intéressés.

On dit que le jugement que le juge Mo-